
Communiqué



Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail

Pour publication immédiate

2006/01/19

Pour renseignements : Silvy Moleman, coordonnatrice des programmes à l'intention de la jeunesse, CSSIAT, 506 453-7165
Jason Humphrey ou Hugues Beaulieu, communications, Éducation, 506 444-4714

On annonce les premiers gagnants du concours de vidéos sur la sécurité au travail

SAINT JOHN – La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (CSSIAT), de concert avec le ministère de l'Éducation, a annoncé aujourd'hui les gagnants de son premier concours de vidéos à l'intention des élèves.

Le concours a pour but de faire comprendre aux élèves leurs droits et leurs responsabilités au travail afin de prévenir les blessures ou les accidents mortels en cours d'emploi. Le thème du concours cette année était « Protéger le nouveau travailleur : la sécurité au travail ».

« Ce concours de vidéos s'inscrit dans le cadre de nos efforts continus en vue d'offrir une formation en matière de santé et de sécurité aux futurs jeunes travailleurs », explique la coordonnatrice des programmes à l'intention de la jeunesse de la CSSIAT, Silvy Moleman. « Nous étions très surpris de voir la qualité des vidéos et nous sommes d'avis que les jeunes réagiront de façon positive aux messages qu'elles transmettent au sujet de la sécurité au travail. »

Les gagnants du concours sont :

Première place : North & South Esk Regional High School; Sunny Corner (District scolaire 16)

Deuxième place : Sir James Dunn Academy; St. Andrews (District scolaire 10)

Troisième place : Hartland High School; Hartland (District scolaire 14)

Les élèves du secondaire de l'ensemble de la province ont présenté un total de 29 vidéos. Ces dernières devaient être d'une durée d'au plus dix minutes et pouvaient prendre la forme d'un documentaire, d'une annonce publicitaire télévisée, d'un vidéoclip, de nouvelles ou de dessins animés.

Les écoles qui ont présenté les trois meilleures vidéos reçoivent 1 000 \$, 750 \$ et 500 \$ respectivement, qu'elles devront utiliser pour acheter des ressources pour l'école.

« Nous sommes fiers du travail accompli par les élèves et leur école », affirme la ministre de l'Éducation, Madeleine Dubé. « Ce concours de vidéos a permis aux élèves créatifs et enthousiastes d'exprimer leur vision et leurs idées. »

Des juges ont examiné les vidéos et ont choisi les gagnants. Ils ont jugé les vidéos selon leur caractère artistique, leur originalité et leur capacité de transmettre un message clair et positif au sujet de la sécurité des jeunes au travail.

Chaque année, environ 2 000 jeunes travailleurs néo-brunswickois signalent un accident du travail et onze ont perdu la vie depuis 1999 par suite d'un accident du travail.

Au sujet de la CSSIAT

La CSSIAT administre une assurance sans égard à la responsabilité contre les accidents du travail et l'incapacité au travail pour les employeurs et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs. La CSSIAT est engagée à prévenir les accidents du travail par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.